

Alliance Cynophile Latine



Avec attribution du
CACIB de la FCI



Avec attribution
du CACS de la SCC
et du CAC de l'ENCI



EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE MONTPELLIER (Hérault)

Parc des expositions (plan et liste des hôtels avec AR) - Parking gratuit

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 JANVIER 2008

organisé par la SOCIÉTÉ CANINE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (reconnue d'utilité publique)

Entrée des exposants
à partir de 8 h 00
Jugements avec
horaires à partir
de 10 h 00
Sortie des exposants :
17 h 00

Pas de
confirmations
seules

Le CACS attribué lors de cette exposition est valable pour le championnat national de beauté de France et d'Italie
C.A.C. valido ai fini del Campionato di bellezza per i Paesi di Francia e Italia

SAMEDI :
groupes 1, 3, 4, 6, 7, 8 et 10

JURY PRESENTI
La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

DIMANCHE :
groupes 2, 5 et 9

Samedi 26 Janvier 2008

Dimanche 27 Janvier 2008

1^{er} groupe

Berger Allemand, Bearded Collie, Border Collie, Shetland M. LARIVE
Kelpie Australien, Berger Australien, Berger Blanc Suisse M. KERIHUEL
Spéciale - Welsh Corgi
Berger Belge, Shipperke, Chien de Berger de Majorque,
Gos d'Atura, Berger Portugais (Conf : M. Kerihuel) M. GIL DE BIEDMA (Espagne)
Berger de Picardie, des Pyrénées (conf. M. Kerihuel)
Berger de Beauce M. GIANNONE (Belgique)
Spéciale Berger de Brie - Bobtail Mme LARIVE
Colley (Conf : Mme Larive) M. CONDO (Italie)
Berger Hongrois, Italien, Croate, Chien Loup Tchèque, Slovaque, de Russie Méridionale Mme MERY
Spéciale Berger Hollandais, Schapendoes, Chien Loup de Saarloos
Bergers Polonais de Podhale, de Plaine M. JENNY
Bouvier des Ardennes, d'Australie, des Flandres Mme MEYER

3^e groupe

Airedale, Irish Glen of Imaal, Terrier Brésilien, Soft Coated, Welsh Terrier, Irish Terrier, Manchester Terrier, Fox, Jagd Terrier, Terrier Reverend Russell et Jack Russell (Conf : M. Le Magnan) M. GATTI (Italie)
Bedlington, Border Terrier, Kerry Blue, Lakeland, Sealyham, Australian, Terrier Japonais, Tchèque, du Norfolk, de Norwich, Silky et Toy Terrier Mme DESSERNE
Terriers d'Ecosse (Conf : M. Le Magnan)
Cairn, Dandie Dinmont, Scottish, Skye, West Highland White M. CAPRA (Italie)
Spéciale Terriers de Type Bull
American Staffordshire Mâles (Conf : Mme Lafay) M. DE GUINEA (Espagne)
American Staffordshire Femelles Mme LAFAY
Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier (Conf : Mme Lafay) Mme GALOFRE MORAGAS (Esp.)
Spéciale Yorkshire M. LE MAGNAN

4^e groupe

Teckels Mme LEMOINE LEGAY
6^e groupe
Chien de St Hubert, Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Griffons Vendéens, Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Chien d'Artois, Porcelaine, Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais, Basset Artésien Normand, Basset Hound Mme ROSER
Poitevin, Billy, Français Tricolore, Grand Anglo-Français, Brachet, Sabueso Español, Beagle, Harrier, Beagle Harrier, Griffon Italiano, Rhodesian Ridgeback, Chiens Courants Suisses, du Jura, Bulgare, Hellénique, Slovaque, Yougoslaves M. MEDARD-RINGUET
Dalmatien Mme MEYER

7^e groupe

Spéciale Epagneul Français
Braque Allemand M. SUBRA
Drahthaar, Braques de Weimar, d'Auvergne, du Bourbonnais, Dupuy, Français, St Germain, Hongrois, Italien, Perdigueiro Portugues, Epagneul de Munster, Spinone, Langhaar, Epagneuls Picard, Bleu de Picardie, Griffon Korthals, Pointer, Setter Anglais et Irlandais (Conf : M. Medard Ringuet) M. PICHARD (Suisse)
Spéciale Braque de l'Ariège M. MEDARD RINGUET
Spéciale Epagneul Breton M. TOULET
Spéciale Barbu Tchèque, Setter Gordon
Epagneul de Pont Audemer, Braque Slovaque M. GUILBERT

8^e groupe

Spéciale Retriever
- Labrador & autres Retrievers M. LE ROUEIL
- Golden Retrievers (Conf : M. Le Roueil) Mme HOLM HANSEN (Danemark)
Cocker Anglais, Américain, Springer & Autres Spaniels Mlle CHAVERNAC
Barbet, Wetterhoun, Chien d'Eau Portugais, et Espagnol M. PICHARD (Suisse)
(Conf : M. Medard Ringuet)
Chien d'Eau Romagnol (Conf : M. Medard Ringuet) M. GATTI (Italie)

10^e groupe

Afghan, Saluki M. BARENNE
Chart Polski, Barzoï, Irish Wolfhound et Deerhound, Azawakh, Galgo Espagnol, Sloughi, Magyar Agar, Petit Lévrier Italien (Conf : M. Le Magnan) Mme CASALE (Italie)
Greyhound, Whippet (Conf : M. Le Magnan) M. ALESSANDRA (Italie)

2^e groupe

Dobermann, Bulldog Anglais, Cao de Castro Laboreiro, Chien de Montagne Portugais Serra Estrela, Mâtin des Pyrénées, (conf : Mme Lafay)
Dogue Majorquin, Saint-Bernard, Berger d'Asie Centrale (Conf : M. Medard Ringuet)
Dogue du Tibet Adultes (conf : M. Valette) Mme GALOFRE-MORAGAS (Espagne)
Dogue du Tibet Jeunes, Rafeiro de Alentejo, Bouviers Suisses, Dogue des Canaries, Mastiff et Bullmastiff Jeunes, Shar Peï Jeunes M. VALETTE
Pinscher, Schnauzer, Affenpinscher (Conf : Mme Lafay) M. GATTI (Italie)
Aïdi, Berger d'Anatolie, Leonberg (conf. Mme Lafay), Mastiff et Bullmastiff Adultes, Cane Corso (conf : M. Valette) M. ALESSANDRA (Italie)
Spéciale Dogue Allemand (Conf : Mme Lafay) M. GIANNONE (Belgique)
Dogue Argentin, Shar Peï Adultes, Montagne des Pyrénées M. KERIHUEL
Spéciale Terre-Neuve & Landseer Mme DESSERNE
Berger du Caucase, Sarplaninac, Fila de Sao Miguel M. LARIVE
Spéciale Matin de Naples,
Dogue de Bordeaux, Fila Brasileiro, Tosa (Conf : M. Valette) ... M. SANCHEZ PARDO (Espagne)
Boxer M. KAFKA
Hovawart (conf : M. Medard Ringuet) M. GIL DE BIEDMA (Espagne)
Rottweiler Mme LAFAY
Mâtin Espagnol, Terrier Noir Russe M. DE GUINEA (Espagne)(Conf : M. Medard Ringuet)

5^e groupe

Sibérien Husky, Alaskan Malamute M. MEDARD RINGUET
Samoyède (Conf : Mme Meyer) M. GATTI (Italie)
Basenji, Chien de Canaan, du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Ibicenco, Portugais, Chien Thaïlandais à crête, Akita Américain (Conf : Mme Meyer) M. CAPRA (Italie)
Spéciale Chien Nu du Mexique, du Pérou (Conf : Mme Mery) Mme JILKOVA (CZ)
Chien du Groenland et autres chiens nordiques,
Spitz Allemands et Italien, Asiatiques, Chow-Chow, Eurasier Mme MEYER

9^e groupe

Bichons, Petit Chien Lion, Epagneul Pékinois et Japonais, Carlin & Boston Terrier (Conf : Mme Desserne) M. DE GUINEA (Espagne)
Spéciale Coton de Tuléar - Spéciale Chien Nu de Chine Mme MERY
Caniche, Petit Griffon Belge, Bruxellois et Brabançon, Papillon et Phalène (Conf : Mme Desserne) M. PICHARD (Suisse)
Spéciale Chiens du Tibet
(Epagneul & Terrier du Tibet, Lhasa Apso, Shih Tzu) (Conf : Mme Desserne) ... M. CONDO (It.)
Spéciale Epagneuls Nains Anglais
- King Charles Cavalier King mâles M. BARENNE
- Cavalier King Charles Femelles Mme LARIVE
Spéciale Chihuahua (Conf : Mme Mery) Mme JILKOVA (CZ)
Bouledogue Français Bringé (conf : Mme Larive) M. CAPRA (Italie)
Bouledogue Français blanc et bringé (caille) M. LE MAGNAN

SUR LE RING D'HONNEUR :

- Concours Jeunes Présentateurs
- Défilé des PUPPY TP, des MEILLEURS JEUNES et des CACIB

Village des clubs de race

La carte d'exposant est valable pour une seule personne L'engagement de 3 chiens et plus par le même propriétaire donne droit à un accompagnateur.

Engagements à adresser à :
Société Canine du Languedoc-Roussillon :
BP 31 - 34671 BAILLARGUES CEDEX
Tél. 04 67 70 10 05

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 29 DÉCEMBRE 2007
Chiusura Iscrizioni : 29/12/07

ENGAGEMENT POSSIBLE PAR INTERNET - PAIEMENT SECURISE
<http://cedia.fr>

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À MONTPELLIER Parc des Expositions les 26 et 27 janvier 2008

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 10 h 00 précises. Les n° d'exposant sont à retirer à l'entrée en même temps que les catalogues.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens pourront quitter l'exposition à 17 h 00. Les autorisations de sortie ne seront accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution 25 €.

LOGEMENT DES CHIENS - Les chiens pourront être logés dans des cages mises gratuitement à disposition, mais en nombre limité. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages, sauf pour les meutes.

RESTAURATION - Un restaurant sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés :
- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 29/12/2007, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 29/12/2007 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

• AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS - Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine du Languedoc-Roussillon et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 29 Décembre 2007. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1° des engagements :
- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
 - des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
 - des chiens sourds ou aveugles.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- 2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
- des chiens nés en France ou l'étranger après le 30 avril 2004, ayant les oreilles coupées.
 - ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.
- Le comité organisateur se réserve le droit d'autoriser la participation de quelque exposant à l'exposition.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

1^{er} C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérin ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

ATTENTION : Les chiens nés après le 30 avril 2004 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition. Pour les âges minimum, voir en dernière page.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)

2 ^e et 3 ^e pages de couverture (chacune)	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 30 avril 2004 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.



ALLIANCE CYNOPHILE LATINE

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE MONTPELLIER

26 et 27 JANVIER 2008

Demande d'engagement à renvoyer à la SCLR - BP 31 - 34671 BAILLARGUES Cedex

Remplissez soigneusement et complètement les deux parties de cette demande d'engagement, et renvoyez la feuille à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille.

Réservé à la Société

N° d'enregistrement :

Cartes accompagnateur :

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 29 DECEMBRE 2007

N° tatouage ou transpondeur : _____
Tatuaggio / Microchip

N° Livre d'Origines : _____
LO

Nom du chien : _____
Nome del Cane

Race : _____
Razza

Précisions indispensables pour certaines races : (voir au verso)	Variété : _____	Taille : _____	
Couleur : _____	Poil : _____	Poids : _____	

Date de naissance : _____ Sexe : _____
Data di Nascita Maschio/Femmina

Nom du père : _____
Padre

Nom de la mère : _____
Madre

Producteur _____
(propriétaire de la lice à la saillie - Allevatore)

Propriétaire M. Mme Mlle _____
Proprietario

Adresse : _____
Indirizzo del proprietario

Code Postal : _____ Ville : _____
Codice Postale Città

Pays : _____ Tél. : _____
Nazione

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :

- Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger
- Une photocopie du justificatif SCC pour l'engagement en classe travail ou champion

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception : vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

**Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.
Attention aux précisions indispensables pour certaines races et classes : voir au verso.**

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
	Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>			Confirmation <input type="checkbox"/>

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central SCC

**N° adhérent
S.C.L.R. 2008**

Pas de confirmation seule	non Adhérent.....	Adhérent
1 ^{er} chien (catalogue compris).....	38 €.....	33 €
2 ^e chien et 3 ^e chien (chacun).....	30 €.....	27 €
4 ^e chien et suivants (chacun)	23 €.....	20 €
Puppy, vétéran	23 €.....	20 €
Chien Ne Concourant Pas	12 €.....	10 €
<i>doit accompagner un chien engagé</i>		
<i>(Les puppies, Vétérans et Ne Concourant Pas ne peuvent être comptés comme 1^{er} chien)</i>		
Meute (6 chiens - voir règlement)	60 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	
Couple, Paire	5 €	
Lot d'élevage et classe élevage	Gratuit	
<i>Inscription sur place le jour de l'exposition.</i>		

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (1 seule classe) <small>(Voir définition des classes dans le règlement)</small>	MONTANT
Ouverte (Libera)	
Intermédiaire	
Travail (Lavoro)	
Champion (Campioni)	
Jeune (Giovani)	
Puppy (Juniore)	
Vétéran	
Ne Concourant Pas (fuori concorso)	
Meute	
Couple/Paire (Coppia)	
Accompagnateur à 5 € x _____	
TOTAL (chèque global)	
Adhésion S.C.L.R. : 15 € (voir au dos)	
Confirmation : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Portez la somme due sur la ligne correspondante

Pour les engagements :

En classe Champion : joindre obligatoirement la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

En classe travail : joindre obligatoirement la photocopie du titre permettant l'engagement dans cette classe.

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

Cartes accompagnateur :

Feuillet à adresser à la S.C.L.R.

Pour les inscriptions en classes Travail et Champion, joindre les justificatifs nécessaires

PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	POIL (Longueur ou texture) : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais.	TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. POIDS : Pékinois, Épagneul Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	---	---

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1^{er} Groupe - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois 2^e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois 3^e/4^e Groupes _____ 12 mois 5^e Groupe - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois 6^e Groupe - Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois	7^e Groupe _____ 12 mois 8^e Groupe - Retrievers _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois 9^e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois - Reste du groupe _____ 12 mois 10^e Groupe - Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois - Reste du groupe _____ 15 mois <p style="text-align: center;">Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.</p> <p style="text-align: center;">ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.</p> <p style="text-align: center;">Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.</p>
--	---



ROYAL CANIN

SOCIÉTÉ CANINE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex – Tél. 04 67 70 10 05 – Fax 04 67 70 56 16 – Mail : ste.canine.lr@wanadoo.fr



BULLETIN <input type="checkbox"/> D'ADHESION 2008 <input type="checkbox"/> DE RENOUVELLEMENT 2008	<i>Réservé à la SCLR</i>
---	--------------------------

Adhésion : Individuelle (+ de 18 ans) : 15 Euros - Couple (+ de 18 ans) : 20 Euros - Membre bienfaiteur (+ de 18 ans) : 30 Euros

1 / Mlle Mme M. (entourer)

Si renouvellement, n° adhérent 2007 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

ETES-VOUS : ♂ Eleveur : oui non
 ♂ Délégué(e) d'un Club de race : oui non
 ♂ Race (s) :

♂ Membre d'un club Canin : oui non

Si OUI, lequel :

Discipline(s) pratiquée(s) :
 AGILITY et Nouvelles disciplines UTILISATION
 CHASSE AUTRES : (précisez)

Je règle ma cotisation directement à la SCLR et je l'adresse à la SCLR
 Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon Club Canin et mandate son Président pour la reverser à la SCLR (méthode à privilégier)

Date : _____

Signature obligatoire de l'adhérent :

2 / SI ADHESION COUPLE : Mlle Mme M. (entourer)

Si renouvellement, n° adhérent 2007 :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

ETES-VOUS : ♂ Eleveur : oui non
 ♂ Délégué(e) d'un Club de race : oui non
 ♂ Race(s) :

♂ Membre d'un club Canin : oui non

Si OUI, lequel :

Discipline(s) pratiquée(s) :
 AGILITY et Nouvelles disciplines UTILISATION
 CHASSE AUTRES : (précisez)

Je règle ma cotisation directement à la SCLR et je l'adresse à la SCLR
 Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon Club Canin et mandate son Président pour la reverser à la SCLR (méthode à privilégier)

Date : _____

Signature obligatoire de l'adhérent (si carte couple) :

ADRESSE :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax : Mobile :

E-mail :

Je m'engage à respecter les statuts de la Société Canine du Languedoc-Roussillon et à régler ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile.
 L'adhésion donne droit au bulletin de la SCLR, à l'accès gratuit à toutes nos manifestations, à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à nos services de renseignements.
 Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.